

## Plainte de brouillage radioélectrique

**Dans le cadre de l'exercice de ses missions relatives à la surveillance du spectre, l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) instruit les plaintes en brouillage radioélectriques qui lui sont soumises par les utilisateurs autorisés.**

### [Documents et formulaires](#)

- [Fiche de brouillage pour les services de radiodiffusion](#)
- [Fiche de brouillage pour les autres services](#)

### [Procédure Traitement plainte de Brouillage](#)

Conformément à la loi n° 24-96 relative à la Poste et aux Télécommunications, l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications est chargée d'assurer, pour le compte de l'Etat, la gestion et la surveillance du spectre des fréquences radioélectriques. A ce titre, elle attribue les fréquences liées aux licences d'exploitation des réseaux publics de télécommunications et aux autorisations de réseaux indépendants radioélectriques.

Dans ce cadre, elle instruit les plaintes en brouillage qui lui sont soumises par les utilisateurs autorisés.

Dès constatation d'un brouillage, les utilisateurs du spectre des fréquences radioélectriques doivent cesser, sans délai, les émissions et saisir l'ANRT aux adresses suivantes :

- Centre d'affaires, Bd. Ar-Riad, Hay Riad, BP. 2939, Rabat 10.100, Maroc.
- Tél. n° : 05 37 71 85 01
- Fax n° : 05 37 71 85 47
- ou par [formulaire](#)

- [Read more about Documents et formulaires](#)
- [Fiche de brouillage pour les services de radiodiffusion](#)
- [Fiche de brouillage pour les autres services](#)

Langue Français

**E-services:** [Plainte de brouillage radioélectrique](#)

All

[Plainte de brouillage radioélectrique](#)

Langue Français

- [Read more about Brouillage radioélectrique](#)

**Dans le cadre de l'exercice de ses missions relatives à la surveillance du spectre, l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) instruit les**

---

**plaintes en brouillage radioélectriques qui lui sont soumises par les utilisateurs autorisés.****E-services:** [Plainte de brouillage radioélectrique](#)

- [Read more about Procédure Traitement plainte de Brouillage](#)

Conformément à la loi n° 24-96 relative à la Poste et aux Télécommunications, l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications est chargée d'assurer, pour le compte de l'Etat, la gestion et la surveillance du spectre des fréquences radioélectriques. A ce titre, elle attribue les fréquences liées aux licences d'exploitation des réseaux publics de télécommunications et aux autorisations de réseaux indépendants radioélectriques.

Dans ce cadre, elle instruit les plaintes en brouillage qui lui sont soumises par les utilisateurs autorisés.

Dès constatation d'un brouillage, les utilisateurs du spectre des fréquences radioélectriques doivent cesser, sans délai, les émissions et saisir l'ANRT aux adresses suivantes :

- Centre d'affaires, Bd. Ar-Riad, Hay Riad, BP. 2939, Rabat 10.100, Maroc.
- Tél. n° : 05 37 71 85 01
- Fax n° : 05 37 71 85 47
- ou par [formulaire](#)

Langue Français

**E-services:** [Plainte de brouillage radioélectrique](#)

All

[Plainte de brouillage radioélectrique](#)

**Source URL:**

<https://www.anrt.ma/e-services/radiocommunication/plainte-de-brouillage-radioelectrique>